

Conditions GENERALES d'INTERVENTION



L.LAIR
ETABLISSEMENTS



BRULEURS à GAZ INDUSTRIELS
CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES

1. Confirmation (s) d'intervention (s) :

Pour être prise en compte, toute demande d'intervention, même dans le cadre de la garantie, devra être confirmée par l'envoi sous courrier (courrier dématérialisé au minimum) d'une commande en bonne et due forme pour acceptation avant la date et/ou l'heure retenue. Dans le cas d'une intervention prévisible supérieure à 2 jours, déplacements et trajets inclus, une somme de 1500 € pourra être exigée à titre d'avance à la commande avec règlement immédiat à réception d'une facture pro-forma émise par L. LAIR. Toute annulation de dernière minute sur décision du client ou opération différée par le client sera facturée dans sa totalité suivant le forfait commandé ou dans le cadre d'intervention en régie selon une somme forfaitaire de 1500 € en sus des frais réellement engagés si l'intervention est annulée dans un délai < à 4 jours calendaires avant la date fixée initialement par le contrat signé entre le client et L. LAIR.

2. Conditions d'intervention (s) :

Pour des raisons évidentes de sécurité, de couverture d'assurances et de bon déroulement de l'opération, le client s'engage à mettre à la disposition de L. LAIR pendant toute la durée de l'intervention un personnel maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de la prestation et un traducteur suivant le besoin pour travaux hors France métropolitaine.

3. Conditions de validité :

Le client ou à défaut son représentant mandaté par lui sur le site, s'engage à contresigner à la fin de l'opération un bon d'intervention rédigé sur place par le technicien de L. LAIR faisant foi pour l'établissement de la facture. Ce bordereau référencé suivant notre code d'affaire reprendra le type de l'intervention, le matériel objet de l'intervention, la situation de ce matériel sur le site, le nom et le nombre de techniciens présents sur le site, l'horaire de départ de L. LAIR, l'horaire d'arrivée sur site, le temps passé sur site pour la réalisation des travaux (*si travaux hors forfait éventuel*), l'horaire réel de départ du site, les fournitures éventuelles non prévues initialement ainsi que toutes notifications jugées importantes par notre (nos) technicien (s).

4. Conditions d'exécution :

Afin d'éviter des pertes de temps sur place, voire des déplacements supplémentaires dus à un manque de préparation et donc d'éviter une facturation supplémentaire non prévisible antérieurement à l'opération, le client s'engage à la dernière confirmation de la date de l'intervention à assurer l'exécution des points suivants :

- **Accès :**
Tout doit être mis en œuvre pour permettre un accès au matériel objet de l'intervention du technicien mandaté par L. LAIR dans des conditions normales de sécurité (enlèvement des gravats, calorifugeage des éventuels points chauds, protections mécaniques, etc. ...), accès pratique, conventionnel et normal (plateforme de travail fixe et rigide, portes et crinolines ouvertes librement, etc.).
- **Combustible :**
Combustible délivré à la bonne pression et en quantité suffisante jusqu'à la vanne manuelle d'isolement de la panoplie gaz du brûleur objet de l'opération.
- **Raccordements :**
Tous les raccordements doivent être terminés, étanches et protégés (électricité, panoplie air/gaz, coffrets et armoires électriques, régulations, sondes, etc. ...). Alimentations de puissance gaz et électrique correctes en tête de ligne.
- **Process :**
Raccordements et fonctionnement correct de tous les ventilateurs (sens de rotation, intensités, débit, pression, etc.). Fonctionnement correct des organes de réglages tels que volets, registres, vannes, inclineurs et tous les appareils de contrôle et de sécurité inhérents à ces éléments. Filtration propre et conforme aux fonctionnements et température requis par le process ou la machine sur laquelle est intégré l'appareil objet de l'opération.
- **En général :**
L'équipement et/ou la machine sur lequel est ou sera installé le matériel objet de l'intervention de L. LAIR doit être fin prêt, accessible normalement sans équipement annexe, en adéquation et en conformité avec les réglementations liées à la sécurité ; il doit être à notre entière disposition lors du déroulement de l'opération.

Dans ces conditions très précises et respectées, L. LAIR peut vous assurer la qualité de la prestation que vous attendez sans aucun désagrément et sans aucune ambiguïté.

© (L. LAIR se réserve le droit de modifier ces informations sans avis préalable. Propriété intellectuelle : toute copie et/ou reproduction totale ou partielle de ce document sur quelque support que ce soit, ainsi que l'ensemble des éléments qui l'accompagnent sont protégés par les lois françaises & les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à l'ensemble des éléments de ce document).

BRULEURS à GAZ - CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme - Régulations - Solutions
Maintenances - Installations - Interventions - Composants pour équipements thermiques industriels**

L. LAIR - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

Téléphone : 00 33 (0)1 64 05 88 59 - Fax : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

Indice 01 - 01 11 2024 - Page 1 sur 1